

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des poursuites
(article 41 du Règlement)

### Convocation<sup>1</sup>

Mercredi 27 mars 2024 – à l'issue de la commission des Poursuites du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale Rue du Lombard, 69 – 1005 Bruxelles Salle 201

## Ordre du jour

- 1. Election du Bureau de la commission article 16.2 du Règlement (vote)
- 2. Désignation du représentant / de la représentante de la commission (vote)
- 3. Ordre des travaux (application de l'article 41.5 du Règlement)
- 4. Divers

#### Composition de la commission

Présidence : M. Kalvin Soiresse Njall (article 41.1, alinéa 2, du Règlement)

Vice-présidences : à désigner, à désigner

#### Membres :

PS: M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Fadila Laanan, M. Julien Uyttendaele MR: Mme Aurélie Czekalski, M. Vincent De Wolf, Mme Viviane Teitelbaum Ecolo: M. Tristan Roberti, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Laurence Willemse

PTB: M. Luc Vancauwenberge

DéFI: M. Marc Loewenstein, Mme Joëlle Maison

Secrétaire administrative: Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).

Les réunions de cette commission sont à huis clos (article 41 du Règlement)